

AVIS A MANIFESTATION DE CANDIDATS POTENTIELS
Commune de Wervicq-Sud
Occupation des Bords de Lys

I. Identification du propriétaire public et objet de la convention

- Le propriétaire du terrain est la Commune de Wervicq-Sud, sise en son Hôtel de Ville, 53 Rue Gabriel Péri à 59117 Wervicq-Sud, agissant par son Maire en exercice, M. David HEIREMANS.
- La Commune est propriétaire de la parcelle non-bâtie, cadastrée A 4257 , d'une superficie de 12 522 m², située sur les bords de la Lys.

La Commune souhaite autoriser l'occupation temporaire privative de cette parcelle, aux fins d'une exploitation économique, du 14 juin au 12 septembre 2021, afin qu'y soit développée, pendant cette période, une activité de type « guinguette » (divertissement, vente de boissons non-alcoolisées et alcoolisées, restauration rapide de qualité) permettant de favoriser les échanges et la convivialité.

Néanmoins, les exploitants privés souhaitant développer sur cette parcelle une autre activité économique que celle décrite ci-avant peuvent également manifester leur intérêt.

II. Moyens de communications

Les exploitants économiques intéressés par l'occupation temporaire du terrain décrit ci-avant doivent manifester leur intérêt par voie électronique, à l'adresse mail : secretariat@wervicq-sud.com

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements supplémentaires peut prendre contact avec la commune via ce profil acheteur.

Une convention d'occupation du domaine public sera signée avec le candidat retenu .

III. Procédure

- Les occupants potentiels du terrain doivent manifester leur intérêt avant le : 25 mai 2021
- Cette manifestation d'intérêt doit être accompagnée :
 - D'un mémoire technique, décrivant en détail la nature et l'organisation de l'occupation projetée, respectant le projet de contrat disponible sur le profil acheteur de la Commune, et permettant à la Commune de noter les 4 critères décrits ci-après ;
 - Du certificat de visite du site, remis par la commune, à l'issue de la visite du site ;
- La visite du site est obligatoire. Elle aura lieu le 19 mai à 10 h sur site

Tout opérateur indisponible à cette date devra manifester son intérêt et solliciter une nouvelle visite, par voie électronique, à l'adresse mail suivante : secretariat@wervicq-sud.com

● Si plusieurs occupants manifestent leur intérêt dans ce délai, une mise en concurrence sera effectuée, par la Commune, sur la base des critères suivants :

1. Qualité des animations proposées : 30%
2. Qualité des aménagements temporaires proposés pour l'exercice de l'activité proposée : 20%
3. Qualité de la méthodologie descriptive de l'organisation de l'activité économique proposée (horaires d'ouverture ; facturation proposée des usagers, nombre et qualité du personnel affecté à l'activité : 20%
4. Qualité des solutions proposées par l'occupant pour limiter la pollution générée par son activité (limitation des matériaux plastiques et jetables, utilisation de produits issus du réemploi ou recyclés, limitation du bruit et toute nuisance sonore et visuelle pour le voisinage) : 20%

Les différentes propositions seront classées, par application des pondérations reprises ci-avant, et le contrat d'occupation temporaire du domaine public communal sera conclu entre la Commune et le candidat dont l'offre sera classée en première position.

La Commune se réserve la possibilité de négocier avec tous les candidats de son choix, et d'attribuer le contrat au candidat ayant formé la meilleure offre, après notation des offres finales, remises après négociation.

IV. Caractéristiques principales du contrat

Durée : Contrat temporaire et révocable à tout moment, d'une durée prévue du 14 juin au 12 septembre 2021.

Redevance d'occupation prévue : une part fixe de 200€ / semaine
(soit 800€ par mois)

Seront facturées en sus les charges eau, électricité y compris l'abonnement